

SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
Tarifs mini séjour E.J
14-14-17 ANS

RAPPORTEUR :
Josette PULITI

N°
2023-05-17

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis Duchêne

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire rappelle que l'espace jeunesse organise un mini séjour d'été pour 16 adolescents d'une durée de 4 jours (3 nuits), à l'extérieur de la commune dans des structures agréées par la SDJES. Les enfants sont accompagnés de deux animateurs. Ce séjour s'adresse en priorité aux enfants domiciliés sur Entraigues-sur-la-Sorgue. Le séjour se déroulera du 15 au 18 août 2023 en pension complète à Saint André de Roquepertuis (30) au domaine « Les Terrasse du Roc »

Considérant qu'une participation financière est demandée aux familles en complément des financements des organismes familiaux (CAF/MSA) et de la commune d'Entraigues sur la Sorgue.

Considérant que la participation financière, pour les familles entraiguoises, est fixée en fonction du quotient familial en application des délibérations du conseil municipal n° 18 et 21 du 29 juin 2017 qui définissent, tant pour les ALSH que pour l'Espace Jeunesse, une participation calculée à partir d'un pourcentage variable selon le quotient familial appliqué au prix de revient du séjour ou de l'activité

Vu le prix de revient du séjour estimé à 325.58 € par participant, en application des délibérations susvisées, il est proposé trois tarifs en fonction du quotient familial :

Tarif A – QF de 0 à 700	130,00 euros
Tarif B – QF de 701 à 1200	162,00 euros
Tarif C – QF de 1201 et +	195.00 euros

Pour les familles non domiciliées dans la commune d'Entraigues sur la Sorgue, le tarif est fixé à 325.58 €.

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Duchêne – Mme Macia – M. Moutte – Mme Pighini – M. Testud

- **FIXE** comme ci-dessus, la participation qui sera demandée aux familles pour le séjour dans le cadre de l'espace jeunesse,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que les participations familiales seront recouvrées par l'intermédiaire de la régie périscolaire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

Acte certifié exécutoire le : 10/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 08/06/2023
Après publication ou notification le : 10/06/2023
P/O

La secrétaire de séance,

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MOUREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication